

Notre politique achats est fondée sur 10 engagements tendant à distinguer les relations durables et équilibrées avec les fournisseurs. Procovès met en œuvre les exigences basées sur la norme ISO20400 version 2017 et le label Relations Fournisseurs et Achats Responsables (<https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises/la-charte-relations-fournisseurs-et-achats-responsables>).

Engagement 1 : Clarté

Procovès s'engage à définir une Politique Achat claire et cohérente, au cœur de laquelle une démarche d'achats responsables est en adéquation avec les orientations générales de l'entreprise. La direction générale a défini des objectifs qui ont été déclinés en actions opérationnelles suivies pour assurer leur atteinte.

Engagement 2 : Loyauté

Procovès et l'ensemble de ses collaborateurs sont responsables dans leurs achats. Nous nous engageons à développer nos activités dans un environnement intègre. C'est pourquoi Procovès a choisi d'affirmer, pour l'ensemble de ses activités, le principe d'une politique de tolérance zéro vis-à-vis des faits de corruption. A ce titre, nous communiquons auprès de nos parties prenantes notre « Code Fournisseurs » et notre questionnaire de « travail forcé », supportant la conduite des affaires avec le groupe Marmon.

Engagement 3 : Professionalisme

Procovès s'engage à faire preuve de professionnalisme dans la gestion de ses achats. Pour nous, c'est notamment d'aller au-delà du cadre réglementaire du marché : veiller à la libre négociation des parties dans la relation commerciale, au respect de l'équilibre dans la relation contractuelle et respecter la propriété intellectuelle même tacite.

Engagement 4 : Ecoute

Afin d'instaurer un climat de confiance avec nos fournisseurs, nous avons souhaité être à l'écoute de nos fournisseurs : d'une part pour traiter des points délicats avant qu'une situation ne se dégrade mais aussi pour améliorer de manière continue nos relations. C'est pourquoi un médiateur interne a été nommé au sein de Procovès. Par ailleurs, nous communiquons auprès de nos fournisseurs sur notre Politique Achat pour une meilleure compréhension mutuelle.

Engagement 5 : Balance

Procovès a cœur d'assurer un équilibre entre Donneur d'Ordre-Fournisseur. Dans l'objectif de satisfaire nos clients, il est important que nos parties prenantes respectent leurs engagements contractuels en termes de délais, prix, niveau de qualité produits. En contrepartie, Procovès respecte et honore ses engagements financiers réglementaires et contractuels. En cas de difficulté, Procovès privilégie le dialogue avec un médiateur interne, et éventuellement le recours à des solutions alternatives compensatoires au retard de paiement des fournisseurs. Pour garder une démarche constructive quelles que soient les circonstances, nous souhaitons privilégier la médiation dans le traitement des éventuels litiges avec nos fournisseurs. Contact : mediateur.fournisseurs@wleiprocoves.com

Engagement 6 : Transparence

En vue d'assurer une totale transparence de sa chaîne d'approvisionnement, Procovès interdit toute sous-traitance non préalablement déclarée et autorisée. Nous refusons de travailler avec des circuits opaques, qui pourraient aller à l'encontre des Objectifs de Développement Durable sur lesquels nous nous sommes engagés dans le cadre de notre politique RSE et du Global Compact.

Engagement 7 : Savoir-faire

Procovès a à cœur de maintenir les savoir-faire et l'emploi en France, en Europe et en Tunisie. L'entreprise participe à des groupements d'entreprises et de collectivités territoriales, pour optimiser les synergies locales.

Engagement 8 : Local

Procovès privilégie des circuits courts. Lorsque les approvisionnements ne peuvent se faire localement, Procovès privilégie une chaîne d'approvisionnement la moins impactante possible pour l'environnement.

Engagement 9 : Amélioration

Afin d'aider ses fournisseurs à progresser de manière constructive, Procovès met l'accent sur des points d'améliorations bénéfiques mutuels. Ainsi nous nous appuyons sur une procédure d'évaluation et de classement objective basée sur des indicateurs vérifiables.

Engagement 10 : Compétition

Procovès mène une politique de référencement fournisseur objective et ouverte aux nouveaux prospects potentiels, en adéquation avec nos besoins, afin de faire vivre une concurrence saine.

Cette politique met en œuvre des cibles objectifs spécifiques tels que : 100 % des acheteurs formés aux achats responsables ; 80% du chiffre d'affaires d'achats en Europe, auprès de PME pour les matières ; un minimum de 5000 Euros d'achats est réalisé dans les entreprises solidaires ; 80% des fournisseurs sont signataires de la politique d'achats, du code de conduite et du questionnaire travail forcé ; 80% des fournisseurs ont réalisé un audit ou une évaluation RSE ; 80% du chiffre d'affaires d'achats est réalisé auprès des fournisseurs ayant une certification environnementale entreprise ou produits. En établissant des lignes directrices claires et en intégrant des critères environnementaux dans les processus décisionnels, la politique achats guide les actions quotidiennes et les initiatives à long terme. Elle implique également la sensibilisation et la formation des employés, des clients et des fournisseurs pour la maîtrise de nos impacts en ciblant la neutralité carbone à horizon 2050.

Semur en Auxois, 19 avril 2026

Vincent GAUDILLAT
Président



Our procurement policy implements ten commitments aimed at distinguishing lasting and balanced relationships with suppliers. Procoves implements requirements reference based on the ISO 20400 standard version 2017 and the Sustainable Procurement and Supplier Relations Charter (<https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises/la-charte-relations-fournisseurs-et-achats-responsables>).

Commitment 1: Clarity Procoves is committed to defining a clear and coherent Procurement Policy, at the heart of which a responsible purchasing approach is in line with the company's general orientations. The General Management has defined objectives which have been broken down into operational actions to ensure their achievement.

Commitment 2: Loyalty Procoves and all its employees are responsible for their purchases. We are committed to developing our business in an environment of integrity. This is why Procoves has chosen to affirm, for all its activities, the principle of a zero-tolerance policy towards acts of corruption. As such, we communicate to our stakeholders our "Supplier Code" and the "Forced labor" questionnaire, the basis for conducting business in Marmon Group.

Commitment 3: Professionalism Procoves is committed to professionalism in the management of its purchases. For us, it is in particular to go beyond the regulatory framework of the market: to ensure the free negotiation of the parties in the commercial relationship, to respect the balance in the contractual relationship and to respect intellectual property, even tacit.

Commitment 4: Listening In order to establish a climate of trust with our suppliers, we wanted to listen to our suppliers: on the one hand to deal with delicate points before a situation deteriorates but also to continuously improve our relations. This is why an internal mediator has been appointed within Procoves. In addition, we communicate with our suppliers on our Purchasing Policy for a better mutual understanding.

Commitment 5: Balance Procoves is committed to ensuring a balance between client and supplier. In order to satisfy our customers, it is important that our stakeholders respect their contractual commitments in terms of deadlines, price, product quality level. In return, Procoves respects and honors its regulatory and contractual financial commitments. In the event of difficulties, Procoves favors dialogue with an internal mediator, and possibly the use of compensatory alternatives to late payment by suppliers. To maintain a constructive approach whatever the circumstances, we wish to favor mediation in the treatment of possible disputes with our suppliers. Contact: mediateur.fournisseurs@wleiprocoves.com.

Commitment 6: Transparency In order to ensure full transparency of its supply chain, Procoves prohibits any subcontracting not previously declared and authorized. We refuse to work with opaque circuits, which could go against the Sustainable Development Goals to which we are committed.

Commitment 7: Know-how Procoves is committed to maintaining know-how and employment in France and Tunisia where the factories have been created. The company participates in groups of companies and local authorities, to optimize local synergies.

Commitment 8: Local Procoves favors short circuits. When supplies cannot be made locally, Procoves favors a supply chain that has the least impact possible on the environment.

Commitment 9: Improvement In order to help its suppliers move forward constructively, Procoves focuses on mutually beneficial points of improvement. Thus, we rely on an objective evaluation and ranking procedure based on verifiable indicators.

Commitment 10: Competition Procoves has an objective supplier referencing policy that is open to potential new prospects, in line with our needs, to ensure healthy competition.

This policy sets specific targets, such as: 100% of buyers trained in responsible procurement; 80% of procurement spending in Europe on materials sourced from SMEs; a minimum of 5000 euros spent with socially responsible businesses; 80% of suppliers have signed the procurement policy, the code of conduct, and the forced labor questionnaire; 80% of suppliers have undergone a CSR audit or assessment; 80% of procurement revenue is generated from suppliers with corporate or product environmental certification. By establishing clear guidelines and integrating environmental criteria into decision-making processes, the procurement policy guides daily operations and long-term initiatives. It also involves raising awareness and providing training for employees, customers, and suppliers to manage our environmental impacts, with the goal of achieving carbon neutrality by 2050.

Semur en Auxois, 19th April 2026

Vincent GAUDILLAT
Président

Nom Entreprise Company Name	Date / Signature

Marmon s'engage à maintenir les normes les plus élevées d'intégrité, d'éthique et de durabilité dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement. Conformément à nos valeurs fondamentales de confiance et d'éthique, nous nous engageons à ne travailler qu'avec des sous-traitants, des vendeurs, des prestataires de services et des partenaires commerciaux (collectivement, les "fournisseurs") qui adhèrent à des normes cohérentes et acceptent de mener leurs activités conformément à ces principes. Ce code de conduite des fournisseurs s'applique à toutes les personnes et entreprises qui fournissent des produits ou des services à Marmon et à ses filiales, divisions ou sociétés affiliées ("Marmon"). En tant que fournisseur de Marmon, vous devez vous conformer à toutes les lois et réglementations applicables dans les pays et juridictions dans lesquels vous opérez, aux exigences énoncées dans ce Code de conduite des fournisseurs et à vos obligations contractuelles envers nous. Les dispositions de ce code s'ajoutent aux dispositions de tout accord légal ou contrat entre le fournisseur et Marmon, et ne les modifient ni ne les remplacent. Les fournisseurs doivent veiller à ce que leur chaîne d'approvisionnement, y compris les sous-traitants et les agences de main-d'œuvre tierces, respecte des normes équivalentes à celles contenues dans le présent code des fournisseurs. En cas de violation de ce code fournisseur, Marmon peut, à sa seule discrétion, suspendre les achats en question, refuser ou renvoyer les marchandises du fournisseur jusqu'à ce que des mesures correctives appropriées soient prises, et/ou mettre fin à ses relations commerciales avec le fournisseur, en plus de tous les autres droits ou recours disponibles.

1. DROITS HUMAINS ET ESCLAVAGE MODERNE

Marmon s'engage à mener ses activités de manière à respecter et à protéger les droits de l'homme fondamentaux tels qu'ils sont définis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies. Ces droits comprennent le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité, l'égalité des droits entre hommes et femmes, le droit à la protection de la loi et contre la discrimination, l'esclavage, la servitude, la torture ou les traitements inhumains, ainsi que la liberté d'expression, de pensée et de religion. Nous adoptons une approche de tolérance zéro à l'égard de l'esclavage moderne sous toutes ses formes (y compris la servitude pour dettes, la servitude, la traite des êtres humains et/ou le travail forcé ou le travail des enfants), quel que soit l'endroit où il se produit dans notre chaîne d'approvisionnement. Conformément à ces engagements, nos fournisseurs doivent respecter les pratiques de travail suivantes.

Travail forcé, trafic d'être humain et travail des enfants

Les fournisseurs ne doivent pas avoir recours au travail forcé, y compris, mais sans s'y limiter, toute forme de travail carcéral involontaire, de trafic d'êtres humains, de travail forcé, d'asservissement, d'engagement ou d'esclavage. Le recours au travail des enfants pour Marmon est également interdit. Tous les fournisseurs doivent être en mesure de certifier que les matériaux utilisés dans leurs produits n'ont pas été fabriqués ou obtenus par des entreprises qui utilisent le travail forcé ou le travail des enfants ou qui participent au trafic d'êtres humains. Marmon attend de ses fournisseurs qu'ils confirment les mesures qu'ils prennent pour s'assurer que l'esclavage moderne et l'exploitation du travail n'ont pas lieu dans leur entreprise ou leur chaîne d'approvisionnement.

Pratiques de recrutement et d'emploi

Les fournisseurs doivent soutenir et promouvoir la diversité sur le lieu de travail et offrir l'égalité des chances à tous les candidats qualifiés. Les fournisseurs doivent interdire toute discrimination en matière d'emploi fondée sur des catégories protégées, notamment le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique, la nationalité, la religion, le handicap ou l'état civil. Les fournisseurs doivent également se conformer à toutes les lois et réglementations locales concernant le droit légal d'un travailleur à travailler, y compris la vérification du statut de travailleur au moyen de documents appropriés.

Respect & harcèlement

Les fournisseurs doivent veiller à ce que la dignité personnelle, la vie privée et les droits de chaque membre de leur personnel soient respectés. Les fournisseurs doivent s'efforcer de créer un lieu de travail qui interdit toute forme de traitement contraire à l'éthique, toute menace de violence ou toute autre forme de harcèlement physique, mental ou sexuel.

Salaires et heures de travail

Nos fournisseurs sont tenus de mener leurs activités de manière à promouvoir un environnement de travail humain et productif. Les fournisseurs doivent rémunérer leurs employés de manière équitable et respecter toutes les lois et réglementations locales applicables en matière de salaires, de congés et d'heures de travail. Le cas échéant, les fournisseurs doivent respecter les conventions collectives convenues. Les fournisseurs doivent veiller à ce que les heures de travail, y compris les heures supplémentaires, ne dépassent pas les exigences légales applicables et à ce que les travailleurs aient droit à des congés appropriés.

2. SANTE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT

Chez Marmon, nous accordons la plus grande importance à la sécurité du lieu de travail de nos employés et au respect de l'environnement. Aucune considération, aucun délai, aucune tâche n'est plus importante que le respect de toutes les lois et normes applicables en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils partagent notre engagement envers ces priorités fondamentales.

Santé & Sécurité

Les fournisseurs doivent offrir un environnement de travail sûr et sain à tous les employés et à toute autre personne présente sur leurs sites. Les fournisseurs doivent prendre des mesures proactives qui favorisent la prévention des accidents et minimisent l'exposition aux risques pour la santé. Cela inclut la mise en œuvre de systèmes et de procédures appropriés afin de prévenir, de gérer, de suivre et de signaler les incidents liés à la santé et à la sécurité au travail. Les fournisseurs doivent également s'assurer que tous les travailleurs sont suffisamment conscients des risques en matière de santé et de sécurité et qu'ils reçoivent une formation appropriée, dans une langue qu'ils peuvent comprendre, en ce qui concerne les dangers auxquels ils peuvent être exposés sur le lieu de travail.

Environnement & Développement durable Les fournisseurs sont tenus de mener leurs activités dans le respect de l'environnement, de manière à soutenir des opérations durables, à minimiser leur impact sur les ressources naturelles et à protéger l'environnement. Les fournisseurs doivent s'assurer que leurs activités sont conformes à toutes les lois environnementales applicables et que tous les permis, approbations et enregistrements connexes sont à jour et maintenus, quel que soit l'endroit où ils opèrent dans le monde.

Liste des matériaux et substances à usage restreint

Les fournisseurs doivent avoir une connaissance suffisante des matières premières et des composants pour s'assurer qu'ils ont été obtenus auprès de sources autorisées, dans le respect des lois et des réglementations. Si la loi applicable l'exige, les fournisseurs doivent mettre en œuvre des politiques et des procédures appropriées concernant les minerais de conflit et faire preuve de diligence raisonnable en ce qui concerne l'approvisionnement de ces minerais. Les fournisseurs peuvent être tenus de prouver qu'ils se conforment à ces exigences.

3. CONDUITE DES AFFAIRES & INTEGRITE

Chez Marmon, l'intégrité fait partie de notre identité et de nos attentes à l'égard de tous ceux qui travaillent avec nous. Marmon s'engage à maintenir les plus hauts standards de comportement honnête et éthique dans son travail. Nous agissons en conformité avec toutes les lois et réglementations applicables dans les pays où nous opérons, tant aux États-Unis qu'à l'étranger. Le respect de ces exigences est une condition de sélection de nos fournisseurs.

Conformité avec les lois

Les fournisseurs doivent respecter toutes les lois et réglementations applicables dans les pays et juridictions dans lesquels ils opèrent. En particulier, les fournisseurs ne doivent jamais chercher à obtenir un avantage quelconque en agissant de manière frauduleuse ou malhonnête, en faisant de fausses déclarations ou en facilitant l'évasion fiscale, ou en permettant à quelqu'un d'autre de le faire en leur nom. Les fournisseurs doivent respecter toutes les lois antitrust et autres lois anti-concurrence. Les fournisseurs doivent respecter toutes les lois et réglementations applicables en matière de commerce international et de contrôle des exportations. Conformément à cet engagement, pendant qu'ils travaillent avec Marmon, les fournisseurs ne doivent pas s'engager dans des transactions ou d'autres relations commerciales, que ce soit directement ou indirectement, impliquant des entreprises ou des individus situés dans des pays qui font l'objet de sanctions globales imposées par le gouvernement américain, y compris Cuba, l'Iran, la Corée du Nord, la Syrie et les régions de Crimée, de Louhansk et de Donetsk de l'Ukraine. Les restrictions au commerce et à l'exportation étant dynamiques et susceptibles d'être modifiées, les fournisseurs sont tenus de se conformer aux restrictions publiées par les autorités compétentes dans chaque pays où ils opèrent, y compris l'Office américain de contrôle des avoirs étrangers et le Bureau américain de l'industrie et de la sécurité. Les fournisseurs doivent également tenir des livres financiers et des registres commerciaux exacts, conformément à toutes les exigences légales et réglementaires applicables et aux pratiques comptables reconnues.

Pots de vin & Corruption

Les fournisseurs doivent s'abstenir de participer à toute forme de corruption, d'extorsion, de détournement de fonds, de pots-de-vin et de dessous-de-table. Il est strictement interdit d'offrir, de donner ou d'accepter des paiements indus ou toute autre chose de valeur afin d'obtenir ou de conserver un marché ou de s'assurer un avantage commercial, que ce soit directement ou indirectement par le biais, par exemple, d'un agent ou d'un intermédiaire tiers. Les fournisseurs doivent s'assurer que les cadeaux ou autres cadeaux d'affaires offerts aux clients (y compris les employés de Marmon), aux fonctionnaires et à toute autre partie sont de nature appropriée et conformes à toutes les lois anti-corruption en vigueur.

Conflit d'intérêt

Les fournisseurs doivent éviter toute relation, activité ou intérêt personnel éthique, juridique, financier ou autre qui pourrait présenter un conflit d'intérêt potentiel ou réel. Si un fournisseur a une relation avec un employé de Marmon qui pourrait représenter un conflit d'intérêt, il doit en informer Marmon dans les plus brefs délais.

4. MANAGEMENT DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Les fournisseurs doivent acquérir des biens et des services de manière responsable et dans le respect du présent code des fournisseurs. En particulier, les fournisseurs sont tenus de communiquer nos exigences tout au long de leur chaîne d'approvisionnement en adoptant des processus, des politiques, des procédures et des formations visant à garantir le respect de toutes les lois applicables et à promouvoir les normes et les attentes énoncées dans le présent code des fournisseurs. Cela comprend les aspects suivants :

Transparence de la chaîne d'approvisionnement et droit d'accès

Afin d'assurer et de démontrer la conformité avec ce code des fournisseurs, la transparence est primordiale. Les fournisseurs doivent conserver tous les documents pertinents relatifs aux travaux entrepris pour Marmon, qui peuvent être examinés sur demande raisonnable afin de vérifier la conformité avec le présent code des fournisseurs.

Formation et compétence

Les fournisseurs sont tenus de communiquer et d'appliquer les principes de ce Code de conduite des fournisseurs à leurs superviseurs, employés et fournisseurs. Cela inclut la mise en place de mesures de formation appropriées pour permettre aux cadres et aux employés d'acquérir un niveau adéquat de connaissance et de compréhension du présent code des fournisseurs, des lois et réglementations applicables et des normes généralement reconnues.

5. EXPRESSION & SIGNALEMENT DES PROBLEMES

Quel que soit votre lieu de travail ou votre rôle, lorsque vous travaillez pour ou au nom de Marmon, vous devez vous comporter conformément à ce Code de conduite des fournisseurs et vous exprimer si vous constatez quelque chose qui va à l'encontre des exigences qui y sont énoncées. Nous vous encourageons à nous faire part de vos préoccupations par l'intermédiaire des canaux de signalement des parties prenantes de Marmon. Nous appliquons une politique de tolérance zéro en ce qui concerne les représailles à l'encontre de toute personne ayant signalé un problème en toute bonne foi. Les rapports de non-conformité ou toute autre préoccupation connexe doivent être adressés à votre représentant commercial Marmon. Tous ces rapports seront traités de manière confidentielle et communiqués uniquement sur la base du besoin de savoir. Nous vous remercions de votre coopération et de votre engagement à connaître et à respecter ce Code de conduite des fournisseurs à tout moment.

Marmon is committed to maintaining the highest standards of integrity, ethics, and sustainability in our business and supply chains. In keeping with our cornerstone values of Trust and Ethics, we are committed to working only with sub-contractors, vendors, service providers and business partners (collectively, "Suppliers") who adhere to consistent standards and agree to conduct their business in accordance with these principles. This Supplier Code applies to all individuals and businesses that provide products or services to Marmon and its subsidiaries, divisions, or affiliates ("Marmon"). As a Marmon Supplier, you must comply with all applicable laws and regulations in the countries and jurisdictions in which you operate, the requirements set out in this Supplier Code, and your contractual obligations to us. The provisions of this Supplier Code are in addition to, and do not alter or replace, the provisions of any legal agreement or contract between the Supplier and Marmon. Suppliers are expected to hold their supply chain, including subcontractors and third-party labor agencies, to standards equivalent to those contained in this Supplier Code. If a breach of this Supplier Code occurs, Marmon may, in its sole discretion, suspend related procurement, refuse or return goods from the Supplier until appropriate corrective action is taken, and/or terminate its business relationship with the Supplier in addition to any other rights or remedies available.

1. HUMAN RIGHTS & MODERN SLAVERY

Marmon is committed to conducting business in a manner that respects and protects fundamental human rights as set out in the United Nations Universal Declaration of Human Rights. These include the right to life, liberty and security; equal rights of men and women; the right to protection under the law and against discrimination, slavery, servitude, torture or inhumane treatment; and freedom of speech, thought and religion. We take a zero tolerance approach to modern slavery in all forms (including debt bondage, servitude, human trafficking and/or forced or child labor) occurring anywhere within our supply chain. In keeping with these commitments, our Suppliers must uphold the following labor practices.

Forced Labor, Human Trafficking and Child Labor

Suppliers must not use forced labor, including but not limited to any form of involuntary prison labor, human trafficking, forced, bonded, indentured, or slave labor. The use of child labor in working for Marmon is also prohibited. All Suppliers must be able to certify that materials in their products have not been manufactured using or otherwise obtained from companies that use forced or child labor or participate in human trafficking.

Marmon expects its Suppliers to confirm the steps they are taking to ensure modern slavery and labor exploitation are not taking place in their business or supply chain.

Hiring and Employment Practices

Suppliers are expected to support and promote diversity in the workplace and provide equal opportunity for all qualified applicants. Suppliers must prohibit employment discrimination based on protected categories, including gender, age, ethnicity, nationality, religion, disability, or marital status. Suppliers must also comply with all local laws and regulations regarding a worker's legal right to work, including verifying work status through appropriate documentation.

Respect & No Harassment

Suppliers must ensure that the personal dignity, privacy, and rights of each individual in their workforce are respected. Suppliers must strive to create a workplace that prohibits any form of unethical treatment, threats of violence, or other forms of physical, mental or sexual harassment.

Compensation and working hours

Our Suppliers are required to conduct their operations in ways that promote a humane and productive work environment. Suppliers must compensate employees fairly and follow all applicable local wage, leave and hour labor laws and regulations. Where applicable, Suppliers must adhere to agreed-upon collective bargaining agreements. Suppliers shall ensure that working hours, including overtime, do not exceed applicable legal requirements and that workers are allowed appropriate leave time.

2. HEALTH, SAFETY & ENVIRONMENT

At Marmon we place the highest priority on providing a safe workplace for our employees and to operating in an environmentally sustainable and responsible manner. No consideration, deadline or job is more important than maintaining compliance with all applicable health, safety and environmental laws and standards. Our Suppliers are expected to share our commitment to these core priorities.

Health & Safety

Suppliers must provide a safe and healthy work environment for all employees and anyone else present at their locations. Suppliers should take proactive measures that support accident prevention and minimize health risk exposure. This includes implementation of appropriate systems and procedures in order to prevent, manage, track and report occupational health and safety incidents. Suppliers should also ensure that all workers are sufficiently aware of health and safety risks and are appropriately trained in a language the worker can understand in relation to workplace hazards that they may be exposed to.

Environment & Sustainability

Suppliers are expected to conduct their business in an environmentally responsible way that supports sustainable operations, minimizes their impact on natural resources and protects the environment. Suppliers must ensure that their operations comply with all applicable environmental laws and that all related permits, approvals and registrations are current and maintained wherever in the world they are operating.

Restricted Materials/Substances

List Suppliers must maintain sufficient knowledge of input materials and components to ensure they were obtained from permissible sources, in compliance with laws and regulations. If mandated by applicable law, Suppliers are expected to implement appropriate policies and procedures regarding conflict minerals and exercise due diligence with the sourcing of these minerals. Suppliers may be required to show evidence of compliance with these requirements. 3.

3. BUSINESS CONDUCT & INTEGRITY

At Marmon, operating with integrity is part of who we are and our expectation of all those who work with us. Marmon is committed to maintaining the highest standards of honest and ethical behavior in its work. We act in compliance with all applicable laws and regulations of the countries where we operate, both within the U.S. and abroad. Acting consistently with these requirements is a condition of selection as one of our Suppliers.

Compliance with Laws

Suppliers must adhere to all applicable laws and regulations in the countries and jurisdictions in which they operate. In particular, Suppliers must never seek to gain an advantage of any kind by acting fraudulently or dishonestly, making false claims or facilitating tax evasion or by allowing anybody else to do so on their behalf. Suppliers must comply with all anti-trust and other anti-competition laws. Suppliers must comply with all applicable international trade and export control laws and regulations. In keeping with this commitment, while working with Marmon, Suppliers must not engage in any transactions or other business dealings, whether directly or indirectly, involving businesses or individuals located in countries that are subject of comprehensive sanctions embargoes imposed by the U.S. government, including Cuba, Iran, North Korea, Syria and the Crimea, Luhansk and Donetsk Regions of the Ukraine. Because trade and export restrictions are dynamic and subject to change, Suppliers are expected to maintain up to date compliance with the restrictions published by the relevant authorities in each country where they operate, including the U.S. Office of Foreign Asset Control and U.S. Bureau of Industry and Security. Suppliers must also maintain accurate financial books and business records in accordance with all applicable legal and regulatory requirements and accepted accounting practices.

Bribery & Corruption

Suppliers must refrain from involvement in any and all forms of corruption, extortion, embezzlement, bribery and kickbacks. It is strictly prohibited to offer, give or accept improper payments or anything else of value in order to obtain or retain business or to secure a business advantage, whether directly or indirectly via, e.g. a third party agent or intermediary. Suppliers must ensure that gifts or other business courtesies given to customers (including Marmon employees), government officials, and any other party are appropriate in nature and in compliance with all applicable anti-corruption laws.

Conflict of Interest

Suppliers must avoid all ethical, legal, financial or other personal relationships, activities and interests that could present a potential or actual conflict of interest. If a Supplier has a relationship with any Marmon employee that could represent a conflict of interest, this must be promptly disclosed to Marmon. 4.

4. SUPPLY CHAIN MANAGEMENT

Suppliers must procure goods and services in a responsible manner and in compliance with this Supplier Code. In particular, Suppliers are expected to communicate our requirements throughout their supply chains by adopting processes, policies, procedures and training to ensure compliance with all applicable laws and promote the standards and expectations set forth in this Supplier Code. This includes the following aspects:

Supply Chain Transparency and Right of Access

In order to ensure and demonstrate compliance with this Supplier Code, transparency is paramount. Suppliers shall keep records of all relevant documentation in relation to work undertaken for Marmon which may be reviewed to verify compliance with this Supplier Code upon reasonable request.

Training and Competency

Suppliers are expected to communicate and enforce the principles of this Supplier Code to their supervisors, employees, and suppliers. This includes establishing appropriate training measures to allow managers and employees to gain an appropriate level of knowledge and understanding of this Supplier Code, the applicable laws and regulations, and generally recognized standards.

5. SPEAKING UP & REPORTING CONCERNS

No matter your location or role, when you are working for or on behalf of Marmon you are expected to conduct yourself according to this Supplier Code and to speak up if you see something that goes against the requirements set out within. We encourage you to raise any concerns via the Marmon stakeholder reporting channels. We have a zero tolerance approach to retaliation against anyone for reporting a concern in good faith. Reports of non-compliance or any related concerns should be made to your Marmon business representative. All such reports will be treated confidentially and communicated on a need-to-know basis only. We thank you for your cooperation and commitment to knowing and following this Supplier Code at all times.

Acknowledged and Agreed:	
Company Name	Date / Signature

Procovès Questionnaire Travail Forcé		Version 1.00
(Nom Fournisseur)		
Nous avons pour politique de nous assurer qu'aucun produit que nous achetons n'est fabriqué, en tout ou en partie, par des condamnés, des travailleurs forcés, des enfants ou des travailleurs sous contrat. L'objectif de ce document est de recueillir des informations concernant la source des matériaux utilisés dans la production des articles qui nous sont vendus, ainsi que de comprendre les procédures utilisées pour l'approvisionnement de ces matériaux. Veuillez remplir le questionnaire suivant concernant tous les niveaux de production, y compris la production de matières premières. Par exemple, si vous produisez une carte de circuit imprimé et utilisez des circuits intégrés achetés, vous devrez déterminer la source du silicium utilisé dans le produit et démontrer que le silicium n'a pas été produit avec du travail de forçat, de la main d'œuvre forcée ou sous contrat.		
Adresse Fournisseur		
Description des produits		
Nom contact		
Fonction contact		
Email – Contact:		
Phone – Contact:		
Date:		
Merci de répondre aux questions suivantes pour les produits que vous vendez à		
Procovès		
A. Avez-vous établi un programme de diligence raisonnable ou une politique pour le travail forcé ?	☐ Oui ☐ Non	
B. If oui, merci d'indiquer si votre programme inclut les points suivants : a. Revue de toutes les formes de travail force et de trafic d'être humain ? b. Revue des problèmes liés au travail des enfants ? c. Assurance que les papiers d'identité des travailleurs ou des documents d'immigration n'ont pas été retenus ? d. Détermination pour quels travailleurs ou potentiels travailleurs des frais de recrutement doivent être payés ? e. Obligation pour les recruteurs de se conformer avec le droit du travail local, quel que soit sa localisation et même si différente du pays d'emploi du travailleur ?	☐ Oui ☐ Non ☐ Oui ☐ Non ☐ Oui ☐ Non ☐ Oui ☐ Non ☐ Oui ☐ Non	
C. Est-ce- votre programme de diligence raisonnable ou politique est accessible sur votre site web (Si oui, merci de spécifier le lien URL ci-dessous)	☐ Oui ☐ Non	
D. Est-ce-que vos fournisseurs directs respectent les exigences de ce document et ces exigences s'appliquent également à leurs fournisseurs ?	☐ Oui ☐ Non	



Procovès Questionnaire Travail Forcé		Version	1.00
(Nom Fournisseur)			
E. Est-ce que votre entreprise conduit des audits de diligence raisonnable auprès de ses fournisseurs stratégiques ?		☐ Oui	☐ Non
F. Est-ce que vous assurez une revue des informations issues de l'audit en face des attentes de votre entreprise ?		☐ Oui	☐ Non
G. Est-ce que votre entreprise a conduit des affaires avec des fournisseurs qui : tentent de masquer l'origine de leurs produits ou occultent la propriété des entreprises, rédigent des contrats dans des termes opaques ou conduisent des transactions financières de telle manière à ce qu'il est difficile de déterminer où et par qui les produits ont été fabriqués ?		☐ Oui	☐ Non
H. Est-ce que votre entreprise dispose d'une politique qui explicitement stipule que :		☐ Oui	☐ Non
a. La provision ou le paiement du transport retour, pour tous les travailleurs migrants étrangers, à la fin de leur mission ?		☐ Oui	☐ Non ☐ N/A
b. L'hébergement des travailleurs, fourni ou arrangé, respecte les standards de santé, sécurité en vigueur dans le pays ?		☐ Oui	☐ Non ☐ N/A
c. Les travailleurs, incluant les travailleurs migrants étrangers, peuvent annuler leurs contrats de travail à n'importe quel moment sans pénalité financière, en respectant un préavis raisonnable en ligne avec la loi locale ou l'accord collectif ?		☐ Oui	☐ Non
d. Les salaires respectent les standards locaux ou ceux du secteur d'activité si aucun minimum légal n'existe ?		☐ Oui	☐ Non
e. L'âge du travailleur est vérifié afin qu'il soit autorisé à travailler, en respectant les standards locaux ou la politique de l'entreprise ?		☐ Oui	☐ Non
f. Tous les travailleurs reçoivent des contrats de travail conformes dans la langue comprise par le travailleur ?		☐ Oui	☐ Non
I. Est-ce que les travailleurs en responsabilité directe avec le management de la chaîne de valeur et le recrutement reçoivent une formation sur le management du risque lié à l'esclavage et au trafic d'être humain ?		☐ Oui	☐ Non
J. Est-ce que votre entreprise dispose d'un processus permettant aux travailleurs et agents de reporter sans crainte de représailles, tout problème lié l'esclavage et au trafic d'être humain ?		☐ Oui	☐ Non
K. Est-ce que votre entreprise maintient un standard de reporting quantitatif interne et des procédures pour répondre à des défaillances des travailleurs ou agents concernant l'esclavage et le trafic d'être humain ?		☐ Oui	☐ Non



Procovès Questionnaire Travail Forcé		
	Version	1.00
(Nom Fournisseur)		
L. Est-ce que votre entreprise implémente des termes et conditions contractuels avec ses fournisseurs, exigeant leur respect de la politique sur l'esclavage et le trafic d'être humain ?		☐ Oui ☐ Non
XINJIANG – QUESTION SPECIFIQUES:		
M. Utilisez vous l'un des produits suivants : a. Agriculture (incluant les produits comme le coton brut, le melon hami, les poires korla, les produits à base de tomate et d'ail) ? b. Extraction (incluant le charbon, le cuivre, les hydrocarbures, le pétrole, l'uranium et le zinc) c. Les faux cheveux, les perruques à base de cheveux humains, et les accessoires à cheveux ? d. Silicium de qualité métallurgique ? e. Polysilicium, lingots, plaquettes, cellules solaires en silicium cristallin, modules solaires photovoltaïques en silicium cristallin f. Stevia? g. Gaines en Latex ou nitrile ? h. Produits de palme ou d'huile de palme ?		☐ Oui ☐ Non ☐ Oui ☐ Non ☐ Oui ☐ Non ☐ Oui ☐ Non ☐ Oui ☐ Non ☐ Oui ☐ Non ☐ Oui ☐ Non ☐ Oui ☐ Non
N. Est-ce que l'un de vos fournisseurs avec qui vous êtes ou étiez en affaire, a mentionné une variation de terminologie pour l'internement (ex., Centre d'éducation et de formation (职业教育培训中心) ou centre légal d'éducation) couplée à des efforts de lutte contre la pauvreté (ex. Aide Xinjiang, Programme d'assistance mutuelle), ainsi que les diplômés de la minorité ethnique, ou participation à la formation professionnelle de requalification ou à la rééducation		☐ Oui ☐ Non
O. Est-ce que l'un de vos fournisseurs avec qui vous êtes ou étiez en affaire est affilié au Xinjiang Production and Construction Corps ("XPCC") ou travaille avec un affilié du XPCC ?		☐ Oui ☐ Non
P. Est-ce que votre entreprise conduit des opérations au Xinjiang?		☐ Oui ☐ Non



Nom Fournisseur

Signature:

Nom

Fonction

Date

Nom Fournisseur

Signature:



Nom

Fonction

Date



